



Incendie - Équipier de 1^{ère} intervention (EPI)

Débutant et/ou confirmé
Santé et sécurité au travail



www.ocsa-formation.fr

P022



Objectif de formation

Acquérir les principes fondamentaux de lutte contre le feu.



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le participant sera capable d'(e) :

- Contrôler le démarrage d'un feu
- Maîtriser son comportement en cas d'incendie
- Encadrer l'évacuation du public, du personnel de son établissement
- Assurer son rôle d'équipier au quotidien
- Manipuler un extincteur



Méthodes pédagogiques

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques.



Public concerné

Toute personne souhaitant devenir équipier de première intervention au sein de son entreprise.



Pré-requis

Etre âgé de plus de 18 ans.
Etre médicalement apte.



Évaluation

Evaluation pratique



Durée

1 jour (7 heures)



Nombre de participants

Jusqu'à 10 stagiaires maximum



Coût

Intra-entreprise : nous consulter



Moyens

Une cour ou un parking pour la partie pratique.



Validation

Attestation de formation



BTP



Industrie



Logistique



Collectivités



Tertiaire

www.ocsa-formation.fr

Incendie - Équipier de 1^{ère} intervention (EPI)

Débutant et/ou confirmé
Santé et sécurité au travail



www.ocsa-formation.fr

PROGRAMME

Le feu

- Le triangle du feu
- Les causes et conséquences du feu
- Les moyens d'extinction
- Les classes de Feu et agents extincteurs
- Définition de la sécurité incendie

Les moyens de première intervention

- Les consignes de sécurité
- Le processus d'intervention
- Les techniques d'évacuation
 - Rôle et mission des EPI
 - Rôle et mission des Guides files et serres files
- Organisation de la sécurité
 - L'alarme
 - L'alerte et l'intervention
 - La mise en sécurité du personnel

La mise en pratique

- Reconnaissance des moyens de secours
- Reconnaissance des équipements de sécurité
- Evaluation des risques potentiels
- Exercice d'extinction de feu
- Mise en situation d'évacuation

Contexte de la formation

« Chaque année, les incendies en milieu professionnel font des victimes. Ces sinistres sont également dramatiques sur le plan économique : bien souvent, l'entreprise disparaît. La lutte contre l'incendie nécessite d'agir le plus en amont possible au moment de la conception et de l'implantation des locaux. L'employeur doit également mettre en place des mesures de prévention destinées en priorité à protéger ses salariés. » (Source INRS)

Selon l'article L.230-2 du code du travail, c'est au chef d'établissement de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les employés présents dans son établissement.

Cette consigne indique le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou ses abords. Elle désigne le personnel chargé de mettre ce matériel en action. Elle indique que toute personne apercevant un début d'incendie doit déclencher l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premiers secours, sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné.

Obligations réglementaires

APSAD règle R4-R6

Validité

Il est conseillé de réaliser des séances d'entraînement pratique au moins tous les ans.

Plus value d'OCSA Formation

Nos formations sont dispensées par des formateurs qui allient compétences techniques et pédagogiques.

Nos formations sont réalisées :

- au plus près des stagiaires, en partant de leur expérience et en tenant compte de leurs besoins,
- dans l'entreprise ou sur site extérieur selon les besoins de l'employeur,
- une expertise de 12 ans sur la France entière,
- les formateurs sont issus des métiers dont ils dispensent les formations.

Un site internet avec **service +** est un espace virtuel, dédié aux entreprises, pour archiver les formalités administratives liées à la formation.

Formations optionnelles

- Équipier de 2^{ème} Intervention
- Guide fil Serre fil
- RIA
- PRAP
- Gestes et postures
- Réalisation du document unique

OCSA FORMATION TOULOUSE

27, Avenue Larrieu Thibaud
31100 TOULOUSE
05 34 66 47 26
contact@ocsa-formation.fr

OCSA FORMATION MONTPELLIER

429 rue de l'Industrie - Maison de l'entreprise
34000 MONTPELLIER
04 67 06 20 46
contact@ocsa-montpellier.fr

www.ocsa-formation.fr